

Communiqué de presse

Pour tout renseignement complémentaire :

Sophie PETITOT

sophie.petitot@fr.landwellglobal.com

Tel. 01 56 57 47 65

Paris, le 13/07/2007

Landwell & Associés, cabinet d'avocats correspondant de PricewaterhouseCoopers, et l'Université de Bourgogne développent le Pôle de Fiscalité indirecte Communautaire

Le Cabinet d'avocats Landwell & Associés et l'Université de Bourgogne ont décidé mettre en commun leurs moyens et leur expertise pour développer notamment des activités de formation et de recherche consacrées aux aspects communautaires de la TVA et plus généralement de la fiscalité indirecte, au sein d'un « Pôle de fiscalité indirecte communautaire ».

En effet, longtemps ignorée, voire méprisée par les fiscalistes, la TVA est devenue au cours de ces quinze dernières années, l'impôt communautaire par excellence, objet de tractations politiques intenses entre les Etats membres et source de difficultés d'application croissantes pour les entreprises, notamment celles, mais pas seulement, dont l'activité est tournée vers l'international. Ceci sans oublier les conséquences financières souvent considérables de cet impôt qui constitue la recette principale de nombreux Etats.

Or, nombreux sont les chantiers fiscaux relatifs à la TVA, qui font l'actualité du nouveau gouvernement, à l'instar de la TVA dite « sociale », ou de la promesse électorale d'appliquer en France le taux réduit de la taxe à l'activité de restauration.

Cette évolution, n'a, bien entendu, pas échappé aux spécialistes, qu'ils appartiennent à des cabinets de conseils, qu'ils soient universitaires ou directeurs financiers en entreprise. Or, tous soulignent la quasi-absence de lieux de réflexion et de propositions mis à leur disposition pour réfléchir à l'évolution de cet impôt, ou pour tracer des pistes afin de le faire évoluer.

En réponse à cette attente, les auteurs de cette initiative souhaitent fédérer toutes les énergies autour du Pôle de fiscalité indirecte communautaire, en espérant que celui-ci devienne un lieu de rencontre ouvert à tous, magistrats, experts de l'administration fiscale, institutions communautaires, universitaires, cabinets spécialisés et représentants des entreprises, où tous pourront rassembler leurs compétences pour faire progresser la maîtrise de cet impôt et son adaptation aux impératifs de l'entreprise.

A propos de Landwell

Avec plus de 400 collaborateurs en France présents à Paris et dans 9 grandes métropoles régionales, et ses correspondants dans plus de 150 pays dans le monde, Landwell & Associés est l'un des tout premiers cabinet d'avocats d'affaires international. Landwell & Associés est le cabinet d'avocats d'affaires correspondant de PricewaterhouseCoopers. Ses avocats défendent les intérêts de leurs clients et les accompagnent dans la réussite de leurs opérations, sur leurs aspects juridiques, fiscaux et sociaux, en France et à l'international.

Sa capacité d'intervention globale, en conseil et en contentieux, fondée sur des expertises juridiques et fiscales réputées et sur une offre de services développée à partir des enjeux stratégiques et besoins de ses clients, couvre les principaux domaines du droit des affaires et fait appel, en fonction des exigences d'un dossier, au savoir-faire des autres métiers du réseau PricewaterhouseCoopers : auditeurs, experts comptables et financiers et spécialistes des risques.

L'expertise des avocats du Cabinet Landwell & Associés s'appuie sur la connaissance des principaux secteurs d'activités économiques de ses clients et sur la maîtrise des environnements juridique et réglementaire dans lesquels ils évoluent.